

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 10 septembre 2014 Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, MONSERAT Laurent, VIALADE Sophie, GUIRAUD Gaëlle, CALVEL Thierry, VIALADE Régis, BAILLOU Philippe, COMBES Hubert

Absents (représentés) : MM

Absents : MM

○ **SUBVENTION PARLEMENTAIRE**

Approbation de l'opération et du plan de financement concernant les travaux pour l'aménagement de l'entrée du village.

Le plan de financement tiendra compte de la subvention de 5000€, provenant de la réserve parlementaire.

○ **MODIFICATION DU MONTANT DU FONDS D'AMORCAGE**

Le conseil municipal décide de modifier le montant du fonds d'amorçage à reverser au SLA.

Montant initial calculé sur un nombre d'élèves estimé : 1100 €

Montant réellement versé en fonction du nombre d'élèves : 750 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant avec la SLA.

○ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal décide de relancer le projet d'aménagement du préau de l'ancienne école, dans le but de créer un restaurant-snack.

Le conseil municipal décidera de la réalisation du projet en fonction des subventions qui seront éventuellement accordées.

Le conseil municipal décide de demander également une subvention pour l'aménagement d'une cuisine et du bar de la salle des fêtes.

Les subventions seront sollicitées auprès :

- du Conseil général
- du Conseil régional
- de l'Etat
- des fonds européens

○ **REPRESENTATION A L'ATD**

Suite à l'adhésion de la commune à l'ATD, le conseil municipal désigne Monsieur le Maire pour le représenter auprès de l'assemblée de l'ATD.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents permettant de concrétiser cette adhésion.

○ **OUVERTURE DE LA BOUCLE DE RANDONNEE DITE « DES TROIS MOULINS »**

Le conseil municipal décide d'autoriser les randonneurs à emprunter la boucle dite « des Trois Moulins », inscrite au plan départemental des itinéraires, promenades et randonnées.

○ **EPICERIE – PRET A USAGE**

Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire de mettre fin, par courrier recommandé avec AR, au prêt à usage qui avait été conclu le 6 avril 2012.